



**ASSOCIATION OF THE OVERSEAS COUNTRIES AND  
TERRITORIES OF THE EUROPEAN UNION (“OCTA”)**

**ASSOCIATION PTOM**

**LGO ASSOCIATIE**

**OVERSØISKE LANDE OG TERRITORIERS ASSOCIATION**

**Déclaration politique  
de la Conférence ministérielle 2011 d’OCTA  
le 23 janvier 2012 à Bruxelles**

Les Représentants soussignés des Gouvernements des Pays et Territoires d’Outre-mer de l’UE, se sont réunis à Bruxelles, et ont

**AFFIRME**

La volonté des Pays et Territoires d’Outre-mer (PTOM) de renforcer un partenariat global, unique et mutuellement bénéfique avec l’Union européenne fondé sur la citoyenneté européenne et la notion de « famille européenne », en prenant en compte la diversité des besoins et des atouts des PTOM en termes de développement et de coopération régionale ;

La valeur stratégique mondiale des PTOM et leur importance, basée sur notre diversité culturelle, une biodiversité abondante et unique et nos situations géographiques. Ces atouts précieux offrent de nombreuses opportunités d’approfondir notre relation avec l’Union européenne ;

Les PTOM partagent des défis communs en termes de développement socio-économique et ils ont établi, lorsque possible, des liens de coopération avec leurs voisins régionaux, dans le but de relever ces défis, atténuer ou éliminer les contraintes dans les domaines où ils sont vulnérables tels que l’environnement, l’interconnexion et le commerce, malgré l’isolation géographique de certains PTOM qui entrave nos efforts ;

Les PTOM doivent renforcer leurs capacités d’appui au développement durable, en termes institutionnels ainsi que de ressources humaines ;

Les PTOM nécessitent un examen attentif de notre vulnérabilité aux changements environnementaux et économiques, ainsi qu’aux vulnérabilités inhérentes aux petites populations cherchant à préserver leur identité culturelle, reconnaissant tous les PTOM et leurs différents

niveaux de développement ;

La volonté des PTOM de souscrire aux normes et standards internationaux, lorsque possible et sans conflit avec les normes culturelles, sur la base de l'égalité de traitement, ainsi qu'aux principes de bonne gouvernance, de responsabilité et de transparence ;

Le soutien des dirigeants politiques des PTOM pour la Feuille de route de l'OCTA et le Plan stratégique 2010 adopté par tous les gouvernements des PTOM lors de la conférence ministérielle de mars 2010, le lancement de l'assistance technique à long terme à l'OCTA prévu en août 2012 et qui guideront la préparation des stratégies, politiques et plannings d'activités pour le développement économique et social et la capacité d'adaptation environnementale des PTOM dans le cadre des allocations thématiques régionales des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED ;

Les dirigeants politiques des PTOM s'engagent à participer et à s'investir davantage dans l'exécution des principes, stratégies et plans émanant de la Décision d'Association d'Outre-mer (DAO), les programmes des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED, le plan stratégique de l'OCTA et son assistance technique à long-terme et le Forum annuel UE-PTOM, à compter du Forum tenu en janvier 2012 ;

#### **NOTE AVEC BEAUCOUP D'INQUIETUDE**

La crise financière globale et la récession économique ont gravement perturbé les économies européennes et des PTOM, restreint les ressources de la CE et augmenté la vulnérabilité des PTOM à des degrés divers, rendant la relation future avec l'UE d'autant plus importante pour leur développement durable à venir ;

#### **RECONNU**

Que l'UE a pris en considération les changements et les développements dans les défis et les opportunités des PTOM depuis la DAO de 2001 et travaille en partenariat avec les PTOM et les Etats Membres pour améliorer la compétitivité des PTOM, atténuer leur vulnérabilité et renforcer la coopération régionale dans le cadre de la révision de la DAO. Suite au Livre vert et la Communication « éléments pour un nouveau partenariat entre l'UE et les PTOM » adoptés en 2008 et 2009, les services de la Commission ont présenté un rapport au Conseil en décembre 2010 et ont reçu en février 2011 le document de position commune adopté par les Etats Membres et les PTOM

sur le futur partenariat. Le calendrier indicatif prévoit l'adoption par la Commission européenne de la proposition législative en mars 2012 suivi de sa soumission au Conseil à la mi-2012 ;

Les appels à propositions de la Commission ciblant les Petits Etats Insulaires en Développement et les PTOM dans le cadre du programme ENRTP et le soutien à la décision par la DG Recherche de rendre éligible les PTOM qui remplissent les critères de la Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS II) à la composante Potentiel de Recherche du Septième programme-cadre pour la Recherche. Ils soutiennent les initiatives similaires dans les programmes de travail à venir des programmes horizontaux et des lignes thématiques visant à améliorer l'accessibilité des PTOM et à permettre le développement de projets régionaux d'intérêt particulier ;

#### **EN APPELLENT A LA COMMISSION POUR :**

##### **1. Partenariat entre l'UE et les PTOM**

Prendre en considération les propositions et les vues exprimées dans la Position commune adoptée le 28 février 2011 dans la formulation de la nouvelle DAO, et de s'assurer que les PTOM soient entièrement associés au dialogue et partager les propositions préliminaires sur la nouvelle DAO jusqu'à sa soumission au Conseil de l'UE en juillet 2012 en informant les PTOM sur les progrès dans le calendrier de la DAO et des résultats des études d'impacts contribuant à la réflexion en cours et améliorant la visibilité des questions et atouts des PTOM au sein des institutions européennes ;

##### **2. Gestion des dossiers PTOM**

Améliorer l'implication et le nombre du personnel avec les capacités adéquates et suffisantes dédié à la gestion des dossiers PTOM, et garantir une position adéquate au sein de la DG DEVCO, afin d'appuyer les engagements du partenariat renouvelé, l'exercice de programmation et l'appartenance des PTOM à la famille européenne ;

##### **3. Assistance technique à long-terme à l'OCTA**

Prendre en considération les besoins opérationnels de l'assistance technique à long terme à l'OCTA qui doit démarrer en août 2012 et rendre ces besoins manifestes au sein de la Commission afin de faciliter sa mise en œuvre efficace ;

#### 4. Groupes de Travail et de Partenariat (PWP)

Continuer et améliorer le mécanisme des PWP pour mettre l'accent sur la nouvelle DAO avec des règles de procédure revues incluant les apports des PTOM et adoptant l'usage des technologies disponibles afin de faciliter la tenue de réunions régulières entre l'UE et les experts des PTOM basés dans les territoires. Les réunions physiques ne devraient avoir lieu que lorsque ce besoin a été établi par les deux parties, et le rôle des co-présidents dans l'organisation des PWP, la coordination des points de vue des PTOM sur les questions techniques et en tant que porte-parole des PTOM devrait être reconnu et respecté.

#### 5. Stratégies Territoriales pour l'Innovation et projets régionaux

Faciliter l'exécution rapide du projet TSI et des projets régionaux, reconnaissant leur contribution stratégique d'importance aux objectifs premiers de développement anticipés dans la nouvelle DAO, à savoir l'amélioration de la compétitivité des PTOM, l'atténuation de leur vulnérabilité économique et le renforcement de la coopération des PTOM avec les partenaires régionaux et l'UE ;

#### 6. Environnement et changement climatique

Faciliter la participation des PTOM aux réunions/séminaires entre les PTOM, avec la Commission, et avec tout autre partenaire pertinent en les informant des politiques et stratégies de l'UE en matière de biodiversité, environnement, gestion durable des écosystèmes marins, changement climatique, accès aux ressources adéquates, et assistance pour la meilleure connaissance de la biodiversité unique des PTOM, des menaces que constituent les changements climatiques, ainsi que des possibilités d'adaptation à ces changements tout en gardant à l'esprit les objectifs à long-terme de la coopération avec la Commission européenne dans le domaine de l'environnement et du changement climatique ;

Continuer le financement du programme BEST dans le but de renforcer le partenariat UE-PTOM, améliorer la visibilité de la biodiversité et du changement climatique dans les PTOM, jetant des ponts entre les PTOM et l'Europe concernant l'environnement et la biodiversité et assurant le futur du programme BEST tout en reconnaissant les ressources humaines et administratives limitées dans les territoires et la nécessité de simplifier le processus de soumission ; de considérer plus avant les défis auxquels certains PTOM font face pour accéder à ce programme, le droit des PTOM de contrôler l'accès à leur ressources environnementales et leur souhait de voir des lignes directrices plus fortes

qui respectent les intérêts environnementaux des PTOM et qui les mesurent de manière appropriée avec ceux de tierces parties qui mènent des actions financées par BEST ;

## 7. Commerce

Prendre en considération les intérêts des PTOM dans la négociation des accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux dans les régions où sont présents les PTOM afin de limiter la libéralisation des tarifs douaniers érodant les préférences commerciales des PTOM et augmentant la pression sur la compétitivité des industries des PTOM qui exportent des produits similaires vers le marché européen, et les soutenir dans leur adaptation à ces défis supplémentaires pour leur développement durable et le renforcement de leur compétitivité, en particulier dans les secteurs tels que la pêche, qui souffrent de l'absence d'économies d'échelle mais qui restent d'une importance capitale pour les économies des PTOM ;

Reconnaître qu'un certain nombre de PTOM qui contribuent de manière significative au commerce, aux investissements et à l'activité internationales sont reconnus comme répondant aux plus hauts standards de régulation par les institutions internationales qui les fixent, tout en facilitant les activités des marchés de capitaux internationaux qui soutiennent la croissance économique ; reconnaître également que les PTOM soutiennent l'échange d'informations entre l'UE et les experts des PTOM au travers du Groupe de Travail et de Partenariat sur les services financiers, en utilisant les technologies disponibles lorsque possible, et s'assurer qu'il ne persiste aucune barrière irrégulière à l'accès des PTOM au marché européen ;

Soutenir un plan de suivi pour la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les systèmes statistiques des PTOM reconnaissant le rôle critique des statistiques pour s'assurer que les bénéfices attendus de tous les projets, y compris TSI et le projet PME soient réalisés;

## 8. Traitement égal des PTOM

Continuer les efforts pour établir avec plus de certitude la possibilité de couvrir les coûts de voyage et de subsistance supplémentaires supportés par les PTOM les plus isolés lorsqu'ils participent aux Forums et autres activités organisées par l'OCTA avec le financement de l'UE telles que les ateliers et séminaires.

## 9. Droits des citoyens des PTOM

En conformité avec la provision du Chapitre 1, Article 1.2 de la Charte des Nations Unies, les PTOM appellent la Commission européenne à les soutenir et l'exhortent à s'assurer que les droits absolus des citoyens des PTOM ne soient pas compromis dans ses négociations et relations avec les Etats et organisations régionales.

## 10. Croissance verte

Rappeler que les principaux éléments du futur partenariat UE-PTOM sont d'améliorer la compétitivité des PTOM, de renforcer leur résistance et de promouvoir la coopération. Par conséquent, la Présidence 2012 a choisi une thématique qui s'accorde avec les domaines de coopération entre l'UE et les PTOM. La croissance verte est une priorité, en droite ligne avec l'accent mis sur le développement économique durable. L'accent sera mis sur l'éducation, l'innovation et la recherche afin de démontrer les spécificités des PTOM et comment elles ajoutent de la valeur à notre croissance verte commune.

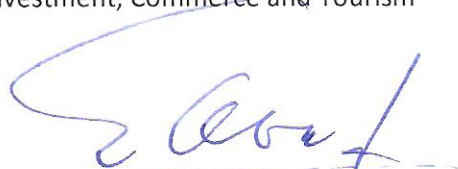
**REFERENCE**

Signé à Bruxelles, ce 23 janvier 2012



Pour la Délégation d'**Anguilla**

Honourable Hubert B. HUGHES, Chief Minister and Minister of Finance, Economic Development, Investment, Commerce and Tourism



Pour la Délégation d'**Aruba**

Honourable Edwin ABATH, Minister Plenipotentiary



23/1/12

Pour la Délégation de **Bonaire**

Mr. Burney EL HAGE, Commissioner



Pour la Délégation des **Iles Vierges Britanniques**

Dr. the Honourable Kedrick PICKERING, Deputy Premier and Minister of Natural Resources and Labour

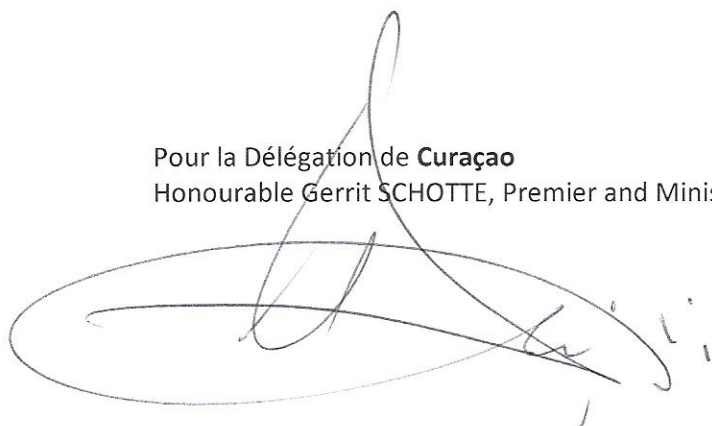


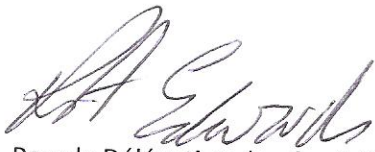
Pour la Délégation des Iles **Cayman**

Mr. Charles PARCHMENT, Acting Representative to the United Kingdom

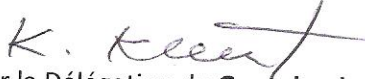
Pour la Délégation de **Curaçao**

Honourable Gerrit SCHOTTE, Premier and Minister of General Affairs

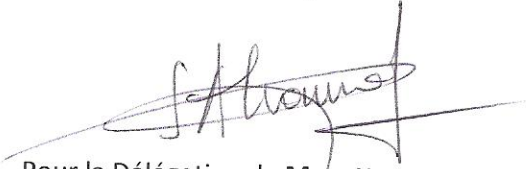




Pour la Délégation des **Iles Falkland**  
Honorable Roger EDWARDS, Member of the Legislative Assembly



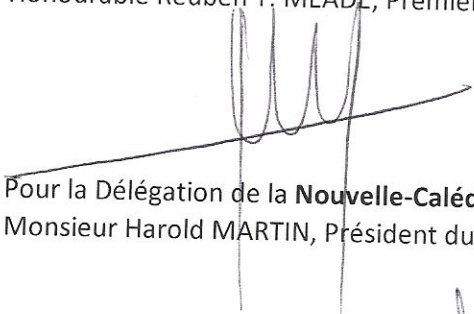
Pour la Délégation du **Groenland**  
Honorable Premier Kuupik KLEIST



Pour la Délégation de **Mayotte**  
Monsieur Saïd AHAMADI, 3ème Vice-Président du Conseil Général



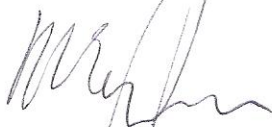
Pour la Délégation de **Montserrat**  
Honorable Reuben T. MEADE, Premier



Pour la Délégation de la **Nouvelle-Calédonie**  
Monsieur Harold MARTIN, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Pour la Délégation de la **Polynésie Française**  
Monsieur Jacky BRYANT, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et des Mines

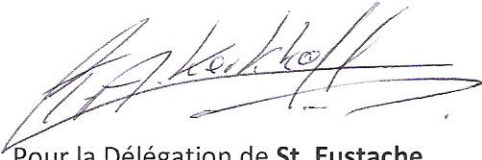


Pour la Délégation de **Saba**  
Mr. Menno VAN DER VELDE, Island Secretary



Pour la Délégation de **Saint-Barthélemy**  
Monsieur Bruno MAGRAS, Président de la Collectivité territoriale





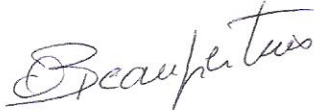
Pour la Délégation de **St. Eustache**  
Mr. Koert KERKHOFF, Commissioner of Finance



Pour la Délégation de **Sainte-Hélène, Ascension, Tristan da Cunha**  
Honourable Anthony GREEN, Elected Member of the Executive Council



Pour la Délégation de **Sint Maarten**  
Honourable Mrs. Sarah WESCOT-WILLIAMS, Prime Minister and Minister for General Affairs



Pour la Délégation de **Saint-Pierre-et-Miquelon**  
Madame Odile BEAUPERTUIS, Vice-Présidente du Conseil territorial



Pour la Délégation des **Terres Australes et Antarctiques Françaises**  
Monsieur Patrick VENANT, Secrétaire Général



Pour la Délégation de **Wallis et Futuna**  
Monsieur Pesamino TAPUTAI, Président de l'Assemblée territoriale